



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2026-068

PUBLIÉ LE 29 JANVIER 2026

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / AP-HP Sorbonne Université

75-2026-01-29-00004 - Arrêté portant délégation de signature **??** pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique (8 pages) Page 3

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2026-01-28-00009 - Arrêté portant délégation de signature **??** en matière de contentieux et de gracieux fiscal PCE 17 (2 pages) Page 12

75-2026-01-28-00008 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIE 9 ème) (4 pages) Page 15

75-2026-02-01-00001 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts au 1er février 2026 (3 pages) Page 20

Préfecture de Police / Cabinet

75-2026-01-29-00002 - Arrêté n° 2026-00133 du 29 janvier 2026 accordant délégation de la signature préfectorale à la préfète déléguée à l'immigration et aux agents affectés au sein de la délégation à l'immigration (7 pages) Page 24

75-2026-01-29-00003 - Arrêté n° 2026-00134 du 29 janvier 2026 portant délégation de signature aux agents assurant une permanence **??** au bureau de la lutte contre l'immigration irrégulière (2 pages) Page 32

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2026-01-29-00004

Arrêté portant délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la
santé publique

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

La directrice du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université
regroupant les hôpitaux Pitié-Salpêtrière, Charles-Foix, Saint-Antoine, Tenon,
Armand-Trousseau, Rothschild et La Roche-Guyon,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à D. 6143-35, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 2019-030 du 3 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP,

Vu l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation générale de signature est donnée à :

- **Mme Pauline MAISANI**, directrice adjointe à la directrice du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université,
- **M. Aurélien MOLLARD**, secrétaire général du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université,

à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université, dans le champ d'attribution de Christine WELTY déterminé par l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- **M. Loïc CARBALLIDO**, directeur adjoint, chargé de la qualité, gestion des risques et expérience patients, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction de la qualité, gestion des risques et expérience patients) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe E, G, H) ;
-
- **Mme Anne-Gaëlle DANIEL**, directrice adjointe chargée des achats, développement durable et logistique, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des achats, logistique et développement durable) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C) ;

- **Mme Hélène de BONNIÈRES**, directrice adjointe chargée des projets et de la transformation,
à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Direction des projets et de la transformation) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions ;
- **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice adjointe chargée des ressources humaines et attractivité,
à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des ressources humaines et attractivité) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, F et G) ;
- **M. Jérôme HUBIN**, directeur adjoint chargé des ressources financières,
à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des ressources financières) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et F) ;
- **Mme Julie LAIGRE**, directrice adjointe chargée de la recherche et de l'innovation,
à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Direction de la recherche et innovation) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe F : points 4, 5 et 6).
- **Mme Aurélia ROLLAND**, coordonnatrice générale des soins,
à l'effet de signer tous les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim et toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux, et tous actes correspondant à ses fonctions (coordonnatrice générale des soins) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe I) ;
- **M. Patrick LHERMITE**, ingénieur général chargé de la direction des investissements et services numériques,
à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des investissements et services numériques) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C, D, E : à l'exception des points 3 et 8 , G : à l'exception des points 2 et 3 et paragraphe J) ;
- **M. Olivier TRÉTON**, directeur adjoint chargé des affaires et ressources humaines médicales, coopération,
à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Direction des affaires et ressources médicales, coopération) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A et F).

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice du site Tenon,
à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé ;
- **Mme Aude GOLDSZTEJN**, directrice des sites Charles-Foix et Rothschild,
à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé ;
- **M. Jérôme HUBIN**, directeur du site Saint-Antoine,
à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé ;

- **Mme Pauline MAISANI**, directrice du site Pitié-Salpêtrière,

à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé ;

- **M. Aurélien MOLLARD**, directeur des sites Trousseau et La Roche-Guyon,

à l'effet de signer, pour ces sites et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé ;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par la directrice préfiguratrice du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

Direction des achats, du développement durable et de la logistique

En cas d'empêchement de **Mme Anne-Gaëlle DANIEL**, directrice adjointe chargée des achats, du développement durable et de la logistique, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Sébastien GASC et Mme Cannelle LEGALLAIS**, directeurs adjoints et adjoints à la directrice des achats, du développement durable et de la logistique (paragraphe C : En matière de contrat et de conventions, points 1, 2, 3 et 4 ; En matière d'actes unilatéraux ; En qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, points 1, 2 et 4 ; paragraphe E : points 1 et 4) ;
- **Mme Oriane GAGNARD, Mme Houda ZINE**, chargées de mission, **M. Emmanuel CLAUDIN et Mme Lydie MAUDIEU**, ingénieurs, **M. Frédéric BARRET, Mme Sylviane DECROO, Mme Paloma CONSTANTINI et M. Philippe VERDIER**, techniciens supérieurs hospitaliers, **M. Michaël BOISNOIR et M. Laurent DE BOCK**, techniciens hospitaliers et **M. Mehdi GHENNAM**, adjoint des cadres hospitaliers (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1) ;
- **Mme Sylviane DECROO**, technicien supérieur hospitalier et **M. Mehdi GHENNAM**, adjoint des cadres hospitaliers (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, points 1 et 2 ; paragraphe E, point 1 et 4) ;
- **M. Serge FLASQUE**, ingénieur en chef et **M. Yann LAZARDEUX**, ingénieur hospitalier (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 4) ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Anne-Gaëlle DANIEL et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C : En matière de contrat et de conventions, points 1, 2, 3 et 4 ; En matière d'actes unilatéraux ; En qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, points 1, 2 et 4 ; paragraphe E : points 1 et 4).

Direction de la recherche et de l'innovation

En cas d'empêchement de **Mme Julie LAIGRE**, directrice adjointe chargée de la recherche et de l'innovation, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Claire DE BRITO**, directrice adjointe et adjointe au directeur de la recherche et de l'innovation, ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Julie LAIGRE et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (Direction de la recherche et de l'innovation) et uniquement pour les matières (paragraphe F : points 4, 5 et 6) de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

- **Mme Julie VRANCKEN**, adjointe au cadre hospitalier ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Julie LAIGRE et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (Direction de la recherche et de l'innovation) et uniquement pour les matières (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 et 2 ; paragraphe E, point 1) de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé ;

Direction des ressources humaines et attractivité

En cas d'empêchement de **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice adjointe chargée des ressources humaines et attractivité, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Charles ARANDEL** et **Mme Anne-Gaëlle CHABOD**, directeurs adjoints, **Mme Julia SAUTEREY**, chargée de mission, adjoints à la directrice des ressources humaines et attractivité (paragraphe A, B, F et G : points 4 et 5) ;
- **M. Thomas JOULOU** et **M. Philippe RENAUD**, attachés d'administration hospitalière, **Mme Marie GOSSO**, chargée de mission, **Mme Cécile CHAUVAT-BOUËDEC**, cadre supérieure de santé, **Mme Bénédicte BALOCHE**, adjoint des cadres hospitaliers, **M. Gonzague CHAUVÉAU**, chargé de mission (paragraphe A, B, F et G : points 4 et 5) ;
- **Mme Oulimata NDOYE-FELTRIN**, **Mme Nathalie OWENS** et **Mme Emmanuelle SAUX**, adjoints des cadres hospitaliers (paragraphe A, B et F) ;
- **M. Christian DELIER** et **Mme Christelle NEGRIER**, adjoints des cadres hospitaliers, **M. Killian REMOLU**, chargé de mission (paragraphe B : points 1 à 22, 26, 27, 31, 32, 36 et 38, paragraphe G : point 6) ;
- **Mme Nathalie BOUZIAT**, cadre de santé (paragraphe A, B, F : points 1, 2 et 6, G : points 4 et 5, uniquement pour le site Charles Foix) ;
- **Mme Alicia MIRABEL**, cadre de santé, pour les matières correspondant à ses fonctions ;
- **M. Thomas GAUTIER**, chargé de mission (paragraphe A, B, F : points 1, 2 et 6) ;
- **Mme Sarah BALTAZE**, adjoint des cadres hospitaliers (paragraphe B : point 6) ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marie-Pierre FEREC et uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H).

Direction de la qualité, gestion des risques et expérience patients

En cas d'empêchement de **M. Loïc CARBALLIDO**, directeur adjoint chargé de la qualité – gestion des risques et expérience patients, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Paul RÉMOND**, directeur adjoint, adjoint au directeur de la qualité – gestion des risques et expérience patients ;
- **Mme Anne RAPPAPORT**, ingénieur hospitalier ;
- **Mme Patricia JOHN-BAPTISTE**, cadre supérieure socio-éducatif ;
- **M. Philippe LEMESLE**, chargé de mission et **Mme Marie LE GUILLOUX**, adjoint des cadres hospitaliers ;
- **Mme Ludivine MALAPART**, attachée d'administration hospitalière, **Mme Bernadette ROBERT**, adjoint des cadres hospitaliers, **Mme Melissa AOUABDI**, **M. Xavier BASQUE**, **Mme Manon BELHOU SCHNEIDER**, **M. Joeris Soa BERNARD** et **Mme Olga GUERSAN**, adjoints administratifs (paragraphe G : point 3).

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Loïc CARBALLIDO et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe E, points 1 et 2, paragraphe G : points 2 et 3, paragraphe H).

Direction des ressources financières

En cas d'empêchement de **M. Jérôme HUBIN**, directeur chargé des ressources financières, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Pierre MARGAIN** et **Mme Marlène RUAT**, directeurs adjoints, adjoints au directeur des ressources financières ;

à l'effet de signer tous les actes correspondant aux fonctions de M. Jérôme HUBIN, et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et F).

En cas d'empêchement de **M. Pierre MARGAIN** et de **Mme Marlène RUAT**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Ludivine MALAPART et M. Stéphane FERRIER**, attachés d'administration hospitalière à la direction des ressources financières ;

à l'effet de signer tous les actes correspondant aux fonctions de M. Jérôme HUBIN, et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphes C et F).

Direction des soins

En cas d'empêchement de **Mme Aurélia ROLLAND**, coordonnateur général des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Caroline PICHON et Mme Fernande ROGER**, coordonnatrices générales des soins ;
- **Mme Laure LEON, M. Patrick LABOUROT**, directeur des soins ;

à l'effet de signer tous les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim et toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux et tous les actes liés aux fonctions de Mme Aurélia ROLLAND et ceci uniquement pour les matières (paragraphe I) de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

Direction des affaires et ressources médicales, coopérations

En cas d'empêchement de **M. Olivier TRÉTON**, directeur adjoint chargé des affaires et ressources humaines médicales, coopérations, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Choëlla AKBARALY**, directrice adjointe et adjointe au directeur des affaires et ressources humaines médicales, coopérations (paragraphes A et F) ;
- **Mme Delphine DUBARRY, Mme Myléna GRONDIN et Mme Stéphanie THERY**, attachées d'administration hospitalière, pour les matières correspondant à leurs fonctions ;
- **Mme Laurence MONIN**, adjointe des cadres hospitaliers, pour les matières correspondant à ses fonctions ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Olivier TRÉTON et ceci uniquement pour les matières (paragraphes A et F) de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

Direction des investissements et services numériques

En cas d'empêchement de **M. Patrick LHERMITE**, ingénieur général chargé de la direction des investissements et des services numériques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Eve BOUDON**, ingénieure générale, chargée de la direction des équipements biomédicaux et mobiliers; (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 – dépenses d'exploitation et investissement, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, points 4 ; 9 et 10 ; paragraphes D et J)
- **Mme Flore CHAUVET**, ingénieure générale, chargée de la direction des travaux et de la maintenance et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 – dépenses d'exploitation et investissement, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, points 4, 9 et 10 et en matière d'urbanisme, paragraphes D et J) ;
- **M. Cédric ALLEMAND**, ingénieur en chef, chargé de la direction technique du site de Tenon et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 - dépenses d'exploitation et travaux-maintenance) ;
- **Mme Corentine CHAUMELY**, ingénieure en chef, chargée de la direction technique du site Saint-Antoine et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 - dépenses d'exploitation et travaux-maintenance) ;
- **M. Thomas LEPRISE**, ingénieur en chef, chargé de la direction technique des sites Trousseau et La Roche-Guyon et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 - dépenses d'exploitation et travaux-maintenance) ;
- **M. Saber OMEZZINE**, ingénieur hospitalier, chargé de la direction technique du site de Charles-Foix et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 - dépenses d'exploitation et travaux-maintenance) ;

- **M. Bertrand GUESSANT**, ingénieur en chef, chargé de la direction technique du site Pitié-Salpêtrière et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 - dépenses d'exploitation et travaux-maintenance) ;
- **Mme Amandine LASALMONIE**, ingénieure en chef, chargée de la Direction des Grandes Opérations du site Pitié Salpêtrière et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 - dépenses d'exploitation et travaux-maintenance) ;
- **Mme Fanny LASSERRE**, ingénieure en chef, chargée de la direction technique de la maintenance biomédicale et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 - dépenses d'exploitation et investissement) ;
- **Mme Sylvie CITERNE**, chargée de mission, directrice des systèmes d'information, pour les matières correspondant à ses fonctions, (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales et paragraphes D et J) ;
- **M. François-Xavier POTTIER**, ingénieur en chef, adjoint à la directrice des systèmes d'information, pour les matières correspondant à ses fonctions, (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales et paragraphes D et J) ;
- **M. Cédric VILQUIN**, ingénieur en chef, chargé de la sécurité générale, pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en matière de contrats et de conventions, point 2 – en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, points 1, 2, 4 et 7 (en matière urbanisme, demande autorisation administrative et toute déclaration prévue par le code de l'urbanisme etc.), paragraphe E en matière juridique, point 5 (dépôt de plainte), paragraphe G, point 4, paragraphes D et J) ;
- **Mme Aude MOLLER-GRASSER**, attachée d'administration hospitalière, chargée du contrôle de gestion, pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en matière de qualité d'inventaire physique et les décisions de sorties d'actif mobilier, points 9 et 10).;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Patrick LHERMITE et ceci uniquement pour les matières (paragraphes C, D, E : à l'exception des points 3 et 8, G : à l'exception des points 2 et 3 et paragraphe J) de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice du site Tenon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Caroline PICHON**, coordonnatrice générale des soins ;
- **M. Sabri LOKMANE**, ingénieur hospitalier ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Pierre FEREC a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Tenon.

En cas d'empêchement de **M. Jérôme HUBIN**, directeur du site Saint-Antoine, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Patrick LABOUROT**, directeur des soins ;
- **Mme Solène LAMBERT**, attachée d'administration hospitalière ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Jérôme HUBIN a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Saint-Antoine.

En cas d'empêchement de **Mme Aude GOLDSZTEJN**, directrice des sites Charles-Foix et Rothschild, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Nathalie BONNET**, attachée d'administration hospitalière ;
- **Mme Caroline PICHON**, coordonnatrice générale des soins ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Aude GOLDSZTEJN a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Charles-Foix.

- **M. Patrick LABOUROT**, directeur des soins ;

- **M. Lionel VIGOURT**, ingénieur hospitalier ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Aude GOLDSZTEJN, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Rothschild.

En cas d'empêchement de **Mme Pauline MAISANI**, directrice du site Pitié-Salpêtrière, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Hélène de BONNIÈRES** et **M. Loïc CARBALLIDO**, directeur(rices) adjoint(e)s ;
- **M. Pierre PERES**, attaché d'administration hospitalière ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Pauline MAISANI a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Pitié-Salpêtrière.

En cas d'empêchement de **M. Aurélien MOLLARD**, directeur des sites Trousseau et La Roche-Guyon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Charles ARANDEL**, directeur adjoint ;
- **M. Lionel VIGOURT**, ingénieur hospitalier ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Aurélien MOLLARD a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Trousseau.

- **Mme Sandy THÉRON**, cadre socio-éducatif ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Aurélien MOLLARD a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site La Roche-Guyon.

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalo-universitaire déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé (donnant délégation permanente de signature aux directeurs des groupes hospitaliers, de pôles d'intérêt commun et à la directrice du siège), pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

- l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 2 à 5 du présent arrêté ;

Site Charles-Foix

Mme Julie LAIGRE, directrice adjointe

Mme Muriel BROSSARD-LAHMY et M. Yann LHOMME, directeurs adjoints au Siège ;

Mme Françoise ERTEL, directrice IFSI ;

Mme Nathalie BONNET, Mme Myléna GRONDIN et Mme Aude MOLLER-GRASSER, attachées d'administration hospitalière, Mme Céline KILHOFFER, cadre supérieure de santé, M. Hugues HENRY, technicien supérieur hospitalier.

Site Pitié-Salpêtrière

M. Santo BOVA, Mme Delphine DUBARRY, M. Stéphane FERRIER, M. Thomas JOULOU, Mme Ludivine MALAPART et M. Pierre PERES, attachés d'administration hospitalière, M. Philippe GAULT et Mme Nabila TAIBI, cadres supérieurs de santé, M. Clément DAGONNEAU, cadre de santé.

Sites Charles-Foix et Pitié-Salpêtrière

M. Lyonel VERLEY, directeur adjoint au Siège ;

M. Loïc CARBALLIDO, Mme Claire DE BRITO, M. Pierre MARGAIN et Mme Marlène RUAT, directeurs adjoints, Mme Fernande ROGER et Mme Aurélia ROLLAND, coordinatrices générales des soins, Mme Laure LÉON, directrice des soins.

Site La Roche-Guyon

Mme Sandy THÉRON, cadre socio-éducatif, M. Etienne GUILLUY, cadre supérieur de santé, M. Yoann BOISSEAU et Mme Magalie LE HARS, cadres de santé, M. Alexis GERMONPREZ, technicien supérieur hospitalier.

Sites Rothschild - Trousseau

Mme Marie LE HUEROU, Mme Cécile MARCHAL, Mme Julia PIERRUGUES et M. Philippe RENAUD, attachés d'administration hospitalière, M. Franck DAO, adjoint des cadres hospitaliers, Sylvain HAYEZ, cadre supérieur de santé, M. Lionel VIGOURT, ingénieur hospitalier, Mme Véronique CUVELIER-FLORIAT, ingénieur en organisation.

Site Saint-Antoine

Mme Solène LAMBERT, attachée d'administration hospitalière, Mme Pauline BOST, ingénieur biomédical, Mme Lydie MAUDIEU et M. Mathieu PROTEAU, ingénieurs hospitaliers, Mme Patricia JOHN-BAPTISTE, cadre supérieure socio-éducatif, Mme Najatte ROUINI et M. Frédéric THUILLIER, cadres supérieurs de santé, Mme Ader TIARE, cadre de santé.

Site Tenon

Mme Laurence CHACUN, attachée d'administration hospitalière, Mme Fanny LASSERRE, ingénieur biomédical, M. Teddy PICANON et M. Sabri LOKMANE, ingénieurs hospitaliers, Mme Melissa BELHARET et Mme Hélène PIQUET, cadres supérieures de santé, Mme Martine MECHICHE, cadre de santé, Mme Bénédicte BALOCHE, adjoint des cadres hospitaliers.

Sites La Roche-Guyon, Rothschild, Saint-Antoine, Tenon et Trousseau

Mme Gaïa GANS, directrice adjointe GHU AP-HP.Paris Seine-Saint-Denis ;

M. Renaud PELLÉ, directeur adjoint au Siège ;

M. Charles ARANDEL, Mme Anne-Gaëlle CHABOD, Mme Anne-Gaëlle DANIEL, Mme Cannelle LEGALLAIS et M. Paul RÉMOND, directeurs adjoints, Mme Caroline PICHON, coordonnatrice générale des soins, M. Patrick LABOUROT, directeur des soins.

Tous les sites du groupe hospitalo-universitaires AP-HP.Sorbonne Université

Mme Hélène de BONNIÈRES, Mme Marie-Pierre FEREC, Mme Aude GOLDSZTEJN, M. Jérôme HUBIN, Mme Pauline MAISANI, M. Aurélien MOLLARD et M. Olivier TRÉTON, directeurs adjoints.

ARTICLE 7 :

L'arrêté de délégation de signature n° 75-2026-01-06-00008 du 5 janvier 2026 est abrogé.

ARTICLE 8 :

La directrice du groupe hospitalo-universitaire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 29 janvier 2026

Signé le 29 janvier 2026

Christine WELTY

Directrice du GHU AP-HP.Sorbonne Université

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-01-28-00009

Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal
PCE 17

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**

Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques
Pôle de contrôle et d'expertise Paris 17ème
6 A boulevard de Reims
75017 PARIS CEDEX 17

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise de Paris 17ème, Monsieur Christophe PETIT, inspecteur divisionnaire des Finances publiques,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
ARAN William	contrôleur	10 000 €	10 000 €
AYADI Mimouna	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
BA Mariam	inspectrice	15 000 €	15 000 €
BENSLAMA Djaffar	contrôleur	10 000 €	10 000 €
BIBOUDA Nawel	inspectrice	15 000 €	15 000 €
DJERIBI Ali	contrôleur	10 000 €	10 000 €
DORAI Joseph	inspecteur	15 000 €	15 000 €
DOUAY CARRION Stéphane	inspecteur	15 000 €	15 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
FALL Kodé	inspecteur	15 000 €	15 000 €
LAUER-MOULS Valérie	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
LEMIERE Natacha	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
RAFARALAHY Nelly	inspectrice	15 000 €	15 000 €
SAADANA Inès	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
SANNA Corinne	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
SEBBAGH Sofia	contrôleuse	10 000 €	10 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île de France et de Paris.

A Paris, le 28/01/2026

Le responsable du pôle de contrôle et
d'expertise,

Signé

Christophe PETIT

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-01-28-00008

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIE
9 ème)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

POLE DE GESTION FISCALE

SIE PARIS 9^{ème}

9,rue d'Uzès

75074 Paris cedex 02



FINANCES PUBLIQUES

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL**

Le comptable, Mme Anne CHARBONNIER, Administratrice d'État, responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 9^{ème},

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247,et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. François ROUGIER, inspecteur divisionnaire des finances publiques, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 76 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 76 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous aux agents mentionnés ci-dessous ;

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Christophe DE CONTET	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Bénédicte FRIEDMANN	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Farah ZAMHARIR	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M. Frédéric BOUILLANNE	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Olivier DOMARIN	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Emmanuel POTIER	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Thierry GAUTHIEZ	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Laurence BLANC	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Rachel BOEHLI	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Sylvie CASTEJON	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Sandrine DANDO	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Nadia BOUTAAM	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Gilles GLEYO	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Aldina GODINHO	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Maryvonne LE GUILLOU	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Marie-Claude THEPAUT	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Karine AUFORT	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Eric MEYER	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €

Mme Céline ROUSSEL	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M Vincent TAÏEB	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 0000€
M Stéphane PIERAGNOLI	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M Jean-Michel BRAS	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Noémie BRONSARD	Contractuelle B	10 000 €	10 000 €

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous, aux agents mentionnés ci-après:

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
Christophe DE CONTET	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
Bénédicte FRIEDMANN	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
Farah ZAMHARIR	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
Olivier DOMARIN	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €
Thierry GAUTHIEZ	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €
Emmanuel POTIER	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €
Zohra MAHI	Agente des finances publiques	2 000 €
Maxime LEVANNIER	Agent des finances publiques	2 000 €
Véronique MANTES	Agente des finances publiques	2 000 €
Malika ASSANI	Agente des finances publiques	2 000 €

2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Prénom et nom des agents	Grade
Malika ASSANI	Agente des finances publiques
Christophe DE CONTET	Inspecteur des finances publiques
Bénédicte FRIEDMANN	Inspectrice des finances publiques
Farah ZAMHARIR	Inspectrice des finances publiques
Olivier DOMARIN	Contrôleur principal des finances publiques
Thierry GAUTHIEZ	Contrôleur principal des finances publiques
Emmanuel POTIER	Contrôleur principal des finances publiques
Zohra MAHI	Agente des finances publiques
Maxime LEVANNIER	Agent des finances publiques
Véronique MANTES	Agente des finances publiques

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île de France et de Paris.

A Paris, le 28/01/2026

La comptable publique,
responsable du service des impôts des entreprises
de PARIS 9^{ème}

Signé

Anne CHARBONNIER

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-02-01-00001

Liste des responsables de service disposant de la
délégation de signature en matière de
contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III
de l'article 408 de l'annexe II au code général des
impôts au 1er février 2026

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Paris, le 1^{er} février 2026

Nom - Prénom	Responsables des services
	Services des Impôts des Entreprises
HUMBERT Xavier	Paris 1 ^{er} – 2 ^e
TAMAIN Michel	Paris 3 ^e – 4 ^e
BINET Olivier	Paris 5 ^e – 13 ^e
LEMAIRE Pascal	Paris 6 ^e – 7 ^e
ARCHER Katia p.i.	Paris 8 ^e Élysées
FAUCHER Manuel	Paris 8 ^e Madeleine
CHARBONNIER Anne	Paris 9 ^e
MILLAUD Didier	Paris 10 ^e
POISSONNIER Cédric p.i	Paris 11 ^e
BONNIN Philippe	Paris 12 ^e
COTOT Frédéric	Paris 14 ^e
MARTINEAU Christophe	Paris 15 ^e
POUPLARD Damien	Paris 16 ^e
TUCOO Françoise	Paris 17 ^e
AMITRANO Philippe	Paris 18 ^e
GUTOWSKI Jérôme	Paris 19 ^e
GACHE Rose-Marie	Paris 20 ^e
	Services des Impôts des Particuliers
FACHAN Christophe	Paris Centre
GARRIER Patrice	Paris 5 ^e – 6 ^e – 7 ^e
CORBIER Stéphane	Paris 9 ^e – 10 ^e
ANDRE David	Paris 11 ^e
CONTAMINE Laurent	Paris 12 ^e
JESBAC Noël	Paris 13 ^e
BOYARD Patrick	Paris 14 ^e
PAVY Pascal	Paris 15 ^e Est
SBRISSE Nathalie	Paris 15 ^e Ouest
DUCHENE Marc	Paris 16 ^e Auteuil
MARTIN Gwenaëlle	Paris 16 ^e Nord
TESTEVIDE Lionel	Paris 17 ^e
JACOB Christian	Paris 18 ^e
DUMONT Olivier	Paris 19 ^e
BOUVET Matthieu	Paris 20 ^e
	Services de Publicité Foncière
AULARD Denis p.i.	Paris 1 ^{er} bureau
AULARD Denis	Paris 2 ^e bureau
	Services Départementaux d'Enregistrement
CLERAMBAULT Christophe	Paris Saint Lazare
DUBOIS Frédéric	Paris Saint Hyacinthe
KERROUX Christophe	Paris Saint Sulpice
	Brigades de vérification
LE BOUARD Anne-Gaëlle p.i.	1 ^{ère} brigade de vérification Paris Centre
BARRAUD Olivier	4 ^e brigade de vérification Paris Centre
LE BOUARD Anne-Gaëlle	6 ^e brigade de vérification Paris Centre
METAIRES Yoann, p.i.	7 ^e brigade de vérification Paris Centre
FAVIER Gérard	9 ^e brigade de vérification Paris Centre
LE BOUARD Anne-Gaëlle p.i. TAVARES Philippe p.i. à/c du 15/02/2026 ROUFFIGNAC Benoît	11 ^e brigade de vérification Paris Centre
METAIRES Yoann	14 ^e brigade de vérification Paris Centre
FERRON Gaëlle	15 ^e brigade de vérification Paris Centre
JEAN Fred	2 ^e brigade de vérification Paris Est
CONFAIS Tony	3 ^e brigade de vérification Paris Est
BUFORT Édith	4 ^e brigade de vérification Paris Est
DURAND-BURGAT Richard	5 ^e brigade de vérification Paris Est
LANGE Christian	7 ^e brigade de vérification Paris Est

TOURNIE Olivier	1 ^{ère} brigade de vérification Paris Nord
BERTHON Sylvie	2 ^e brigade de vérification Paris Nord
GRAILLE Christine	5 ^e brigade de vérification Paris Nord
BERTHON Sylvie, p.i.	6 ^e brigade de vérification Paris Nord
ROUSSET Philippe	7 ^e brigade de vérification Paris Nord
DE MONTELLA Alain	8 ^e brigade de vérification Paris Nord
MASSARD Thibault	9 ^e brigade de vérification Paris Nord
LATUS César	10 ^e brigade de vérification Paris Nord
GENESTE Dominique	1 ^{ère} brigade de vérification Paris Ouest
LANDAIS Tiphaine	5 ^e brigade de vérification Paris Ouest
LE JEUNE Zénaïde p.i LEGRAIN Olivier p.i SAWYER Mickaël p.i	6 ^e brigade de vérification Paris Ouest
MESTRUDE Claire	8 ^e brigade de vérification Paris Ouest
ODOUNLAMI Doris	9 ^e brigade de vérification Paris Ouest
TAVARES Philippe	12 ^e brigade de vérification Paris Ouest
LEGRAIN Olivier	2 ^e brigade de vérification Paris Sud
LE JEUNE Zenaïde	5 ^e brigade de vérification Paris Sud
DHAINE Pierre-Marie	6 ^e brigade de vérification Paris Sud
SAWYER Michaël	7 ^e brigade de vérification Paris Sud
	Brigades Patrimoniales
AYACHE Eric	Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 1
FRANCOIS Nathalie	Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 2
TARIDEC Gilles	Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 3
BENEDETTI Juliette	Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 4
VIGIER Vincent	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 2
FAVRE Bernard	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 3
RETALI Christophe p.i MANFE Carole p.i	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 4
BUFFIERE Christine	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 5
	Pôles Contrôle Expertise
LOUBIERE Annick	Pôle contrôle expertise Paris 1 ^{er} /2 ^{ème}
MARTINI Isabelle	Pôle contrôle expertise Paris 3 ^e et 4 ^e
TROUSSIER Christine	Pôle contrôle expertise Paris 5/13/14
RAY Laure	Pôle contrôle expertise Paris 6/7
GRYNSZPAN Michèle	Pôle contrôle expertise Paris 8 ^e Élysées
CASENAVE Claude	Pôle contrôle expertise Paris 8 ^e Madeleine
AUMEGEAS Philippe	Pôle contrôle expertise Paris 9 ^e 10 ^e
KARCHER Julien	Pôle contrôle expertise Paris 11 ^e
PUECH Sylvie	Pôle contrôle expertise Paris 12 ^e
BROUTIN Delphine	Pôle contrôle expertise Paris 15 ^e
BECAM Gwendoline	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16 ^e
PETIT Christophe	Pôle contrôle expertise Paris 17 ^e
ADAMOU-MBAZOA Cécile	Pôle contrôle expertise Paris 18 ^e 19 ^e
LEVEQUE Sandrine	Pôle contrôle expertise Paris 20 ^e
	Pôles de Contrôle Revenus/Patrimoine et Fiscalité Immobilière
VAPPEREAU Brigitte	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 5/14 ^e
AUDRAS Cyril	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 6/13 ^e
BALLANGER Catherine	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 7 ^e
RETALI Christophe	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 8/17 ^e
CHAINET Pierre-Henri	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris-Centre
TELLIEZ Marie-Laure	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 11/12 ^e
DEFORGE Christophe	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 15 ^e
GRAVIERE Martine	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16 ^e
ENSENAT Sophie	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 18/19/20 ^e
	Brigades de Contrôle et de Recherche (BCR)
GAULTIER Franck	BCR – Paris Nord
VANGELUWE Yves	BCR – Paris Est
MONNIER Pascal	BCR – Paris Centre
LE PORT Davy	BCR – Paris Sud-Ouest
REIGNIER Philippe	Pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP)
	Pôles de Recouvrement Spécialisé
VIGIER BEAUBREUIL Pierre	PRS - Parisien 1
THOMAS Michel	PRS - Parisien 2
DANIEL-PREVEL Maud	PRS DNVSF

	Trésoreries Paris amendes
CHIKHI Bachir	TPA 1
SCHOEN Isabelle	TPA 2
	Centres des Impôts Fonciers
DIEN-GORLIER Nicole	CDIF 1
LAKBIR Fouad	CDIF 2

La Responsable du pôle Pilotage Ressources des Finances Publiques d'Île de France et de Paris,

signé

Anne TALON

Préfecture de Police

75-2026-01-29-00002

Arrêté n° 2026-00133 du 29 janvier 2026
accordant délégation de la signature
préfectorale à la préfète déléguée à
l'immigration et aux agents affectés au sein de la
délégation à l'immigration

arrêté n° 2026-00133

accordant délégation de la signature préfectorale à la préfète déléguée à l'immigration
et aux agents affectés au sein de la délégation à l'immigration

Le préfet de police,

VU le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles R.* 122-1 et R.* 122-4 ;

VU le décret n° 93-1362 du 30 décembre 1993 modifié relatif aux déclarations de nationalité, aux décisions de naturalisation, de réintégration, de perte, de déchéance et de retrait de la nationalité française ;

VU le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes, et notamment son article 14 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment ses articles 17, 73-3 et 77 ;

VU le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

VU le décret n° 2010-655 du 11 juin 2010 modifié relatif au préfet délégué pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Roissy-Charles-de-Gaulle et du Bourget, notamment son article 1^{er} ;

VU le décret n° 2021-480 du 21 avril 2021 relatif à l'organisation de l'entrée et du séjour des étrangers et de l'asile dans les départements de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de Paris, de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, du Val-d'Oise et des Yvelines, notamment son article 2 ;

VU le décret n° 2021-481 du 21 avril 2021 relatif au préfet délégué à l'immigration auprès du préfet de police et à l'organisation de la police aux frontières dans les départements de l'Essonne, de la Seine-et-Marne, du Val-d'Oise et des Yvelines ainsi que sur les emprises des aéroports de Paris-Charles-de-Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly, notamment son article 1^{er} ;

VU le décret n° 2021-482 du 21 avril 2021 pris pour la mise en œuvre des compétences du préfet délégué à l'immigration auprès du préfet de police et de l'organisation de la police aux frontières dans les départements de l'Essonne, de la Seine-et-Marne, du Val d'Oise et des Yvelines ainsi que sur les emprises des aéroports de Paris-Charles-de-Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-00641 du 7 août 2009 modifié relatif à l'organisation de la préfecture de police ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2026-00082 du 19 janvier 2026 relatif au préfet délégué à l'immigration et aux services de la préfecture de police placés sous sa direction pour l'exercice de ses attributions ;

VU le décret du 22 octobre 2025 par lequel M. Patrice FAURE, administrateur de l'Etat du troisième grade, directeur de cabinet du Président de la République, est nommé préfet de police (groupe I), à compter du 23 octobre 2025 ;

VU le décret du 13 juillet 2023 par lequel Mme Mireille LARRÈDE, préfète du Lot, est nommée préfète déléguée à l'immigration auprès du préfet de police, à compter du 21 août 2023 ;

VU l'arrêté du 5 janvier 2026 par lequel M. Guillaume ROBILLARD, administrateur de l'Etat du

deuxième grade, est nommé chef du service de l'administration des étrangers, adjoint à la préfète déléguée à l'immigration (groupe I) à la préfecture de police, à compter du 19 janvier 2026 ;

VU l'arrêté du 12 janvier 2023 par lequel M. Jean-Daniel MONTET-JOURDRAN, administrateur de l'Etat du deuxième grade, est nommé sous-directeur du séjour et de l'accès à la nationalité au sein du service de l'administration des étrangers à la délégation à l'immigration de la préfecture de police ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Mireille LARRÈDE, préfète déléguée à l'immigration, à l'effet de signer, au nom du préfet de police, tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables nécessaires à l'exercice des missions fixées par les articles R.*122-1 et R.* 122-4 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, 73-3 du décret du 29 avril 2004 susvisé et 1^{er} du décret n° 2021-481 du 21 avril 2021 susvisé et l'arrêté du 19 janvier 2026 susvisé, ainsi que les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels et de maladie ordinaire des personnels relevant de son autorité.

Mme Mireille LARRÈDE reçoit délégation pour signer, au nom du préfet de police, les arrêtés d'avertissement et de blâme infligés aux personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés placés sous sa responsabilité.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mireille LARRÈDE, la délégation qui lui est consentie à l'article 1^{er} est exercée par M. Guillaume ROBILLARD, administrateur de l'Etat du deuxième grade, chef du service de l'administration des étrangers, adjoint à la préfète déléguée à l'immigration à la préfecture de police et, dans la limite de ses attributions, par Mme Stéphanie MARTIN-HUGUET, commissaire divisionnaire de police, directrice de cabinet.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mireille LARRÈDE, M. Guillaume ROBILLARD reçoit délégation pour signer les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels et de maladie des personnels relevant de son autorité.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mireille LARRÈDE et de M. Guillaume ROBILLARD, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- o M. Jean-Daniel MONTET-JOURDRAN, administrateur de l'État hors classe, sous-directeur du séjour et de l'accès à la nationalité ;
- o M. Xavier LUQUET, administrateur de l'État, chef du département zonal de l'asile et de l'éloignement ;
- o M. Rodolphe WILS, attaché d'administration hors classe de l'Etat, chef du département des ressources, de la modernisation et du soutien juridique.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie MARTIN-HUGUET, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par M. Jean-Baptiste BRUNET, attaché d'administration de l'Etat, chef de la section des affaires générales.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Baptiste BRUNET, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Anne-Claire BEISSAT, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef de la section des affaires générales.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Daniel MONTET-JOURDRAN, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Florence CARTON, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du pôle de l'instruction des demandes de titres de séjour ;
- Mme Camille MALINGE, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du pôle de la relation et du service à l'utilisateur ;
- M. Christian HAUSMANN, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du pôle de l'accès à la nationalité.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence CARTON, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par M. François LEMATRE, attaché d'administration hors classe de l'Etat, directement placé sous son autorité.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence CARTON et de M. François LEMATRE, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Ludovic VAGUENER, attaché principal d'administration de l'Etat, chef de la division de l'immigration professionnelle et étudiante ;
- Mme Zohra BNOURRIF, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de la division de l'immigration familiale ;
- Mme Lucie MONTROY, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de la division de l'admission exceptionnelle au séjour et de l'actualisation des situations administratives et de voyage ;
- Mme Carole LAMBERET, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe de la division de la rédaction et des examens spécialisés.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic VAGUENER, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Nina MARENCO-ROCHHIA, attachée d'administration de l'Etat, directement placée sous son autorité.

Article 10

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Zohra BNOURRIF, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par Mme Fatiha BEKKA, secrétaire administrative de classe normale, cheffe de la section vie privée et familiale, ou en cas d'empêchement de Mme Fatiha BEKKA, par Mme Aïcha BEKKAR, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, son adjointe, pour signer les décisions relatives au regroupement familial, directement placées sous son autorité.

Article 11

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lucie MONTROY, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par M. Livier MARC-MANSUY, attaché d'administration de l'Etat, directement placé sous son autorité.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lucie MONTROY et de M. Livier MARC-MANSUY, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives par :

- Mme Anne-Laure MISAT, secrétaire administrative de classe supérieure, cheffe de la section admission exceptionnelle, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Laure MISAT,

par Mme Elise BLAISE, adjointe administrative de 1^{ère} classe, adjointe à la cheffe de la section admission exceptionnelle, directement placée sous son autorité, pour signer les décisions de refus de séjour et les courriers de classement sans suite relatifs aux demandes :

- o des ressortissants étrangers qui déposent une demande dont un des motifs est relatif à l'admission exceptionnelle au séjour en application des dispositions du chapitre V du titre III du livre quatrième du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;
 - o des ressortissants algériens, dont un des motifs de la demande est relatif à l'application du 1) de l'article 6 de l'accord du 27 décembre 1968 entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire relatif à la circulation, à l'emploi et au séjour des ressortissants algériens et de leurs familles dit « accord franco-algérien » ;
- M. Johnathan SE, secrétaire administratif de classe normale, chef de la section actualisation des situations administratives et de voyage, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Johnathan SE, par Mme Monique VERIN, adjointe administrative principale de 1^{ère} classe et par M. Régis FAUCONNIER, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, directement placés sous son autorité, pour signer les classements sans suite et les lettres d'incomplétude relatifs aux demandes de renouvellement des cartes de résident et des certificats de résidence pour algérien de 10 ans.

Article 12

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carole LAMBERET, la délégation qui lui est consentie est exercée par Mme Alicia MIGUEL, attachée d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe de la division de la rédaction et des examens spécialisés, et dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Laurence JADOUI, secrétaire administrative de classe normale, cheffe de la section rédaction, ou en cas d'empêchement de Mme Laurence JADOUI, par Mme Nabila BEN AZOUN, secrétaire administrative de classe normale, adjointe à la cheffe de la section rédaction et par Mme Noéline ETCHEBERRY, secrétaire administrative de classe normale, adjointe à la cheffe de la section rédaction, pour signer les actes suivants :
 - o décisions de refus de séjour ;
 - o courriers d'instruction relatifs aux demandes de titre de séjour des ressortissants étrangers ;
 - o courriers d'instruction relatifs aux demandes déposées par les mineurs et jeunes majeurs isolés étrangers confiés à l'Aide sociale à l'enfance.
- Mme Mélanie GRASA, secrétaire administrative de classe normale, cheffe de la section commission des titres séjour et ordre public, ou en cas d'empêchement de Mme Mélanie GRASA, par Mme Brigitte DUPONT, secrétaire administrative de classe normale, adjointe à la cheffe de la section commission des titres séjour et ordre public, pour signer les actes suivants :
 - o décisions de refus de séjour pour motif d'ordre public ;
 - o courriers d'instruction relatifs aux dossiers devant faire l'objet d'un passage devant la commission du titre de séjour ;
 - o courriers d'instruction relatifs aux demandes de titre déposées sur le fondement des articles L. 423-5, L. 423-18 et L. 425-1 et suivants du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

Article 13

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Camille MALINGE, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du pôle de la relation et du service à l'utilisateur, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Anne-Valérie LAUGIER, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe du pôle de la relation et du service à l'utilisateur, directement placée sous son autorité.

Article 14

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Camille MALINGE, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du pôle de la relation et du service à l'utilisateur et de Mme Anne-Valérie LAUGIER, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef du pôle de la relation et du service à l'utilisateur, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Véronique CANOPE, attachée principale d'administration de l'État, cheffe de la division de la réception des usagers ;
- M. Landry VARANDA, attaché d'administration de l'État, chef de la division de l'accompagnement des usagers.

Article 15

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique CANOPE, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Christine MILLET, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, directement placée sous son autorité.

Article 16

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian HAUSMANN, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par Mme Adeline BRAUX, attachée principale d'administration de l'État, et Mme Sophie GLEIZON, attachée d'administration de l'État, directement placées sous son autorité.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian HAUSMANN, de Mme Adeline BRAUX et de Mme Sophie GLEIZON, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Madame Sarah-Laure KUTEK, attachée principale d'administration de l'État, cheffe de section de l'instruction, Mme Ninon BASCOU, attachée d'administration de l'État, cheffe de section de l'instruction, et Mme Catherine KATZENSTEIN, attachée d'administration de l'État, cheffe de la section des dossiers signalés et de la correspondance, pour signer les actes suivants :
 - o les décisions de classement sans suite, d'irrecevabilité, d'ajournement et de rejet opposées aux demandes de naturalisation et de réintégration ;
 - o les propositions favorables de naturalisation et de réintégration ainsi que les avis défavorables à l'enregistrement des déclarations souscrites en application des articles 21-2, 21-13-1 et 21-13-2 du code civil ;
 - o les décisions d'enregistrement des déclarations susvisées ainsi que les décisions de classement sans suite opposées aux déclarants ;
 - o les courriers de retour des dossiers de demandes d'acquisition de la nationalité française par déclaration, lorsque le dossier s'avère incomplet.
- Mme Ingrid BRIGITTE, secrétaire administrative de classe supérieure, adjointe à la cheffe de section d'instruction et Mme Rosalie PERONET, secrétaire administrative de classe normale, adjointe à la cheffe de section d'instruction, pour signer les décisions défavorables d'ajournement ou de rejet en termes d'atteinte à la moralité, comprenant tous les cas de fraude, en application de l'article 21-23 du code civil et de l'article 44-1 du décret n°93-1362 du 30 décembre 1993 modifié ainsi que les décisions d'irrecevabilité en application de l'article 43 du décret n° 93-1362 du 30 décembre 1993 modifié et des articles 21-17, en cas de durée de stage insuffisante, et 21-24 du code civil, en cas de production d'un test de maîtrise du français non probant comme d'un justificatif d'absence de réussite à l'examen civique (exigible à compter du 1^{er} janvier 2026) prévu par l'article 37-1 10° du décret du 30 décembre 1993 susvisé ou de la réception d'un extrait du casier judiciaire (bulletin n°2) comportant une des condamnations visées à l'article 21-27 du code civil ;
- Mme Nora BELBACHIR, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, cheffe de la section de la pré-instruction et des cérémonies, et Mme Fany PIERRE et M. Wissem KHAMAR, secrétaires administratifs de classe normale, adjoints à la cheffe de la section de la pré-

instruction et des cérémonies, pour signer les décisions d'irrecevabilité en application de l'article 43 du décret n° 93-1362 du 30 décembre 1993 modifié et de l'article 21-24 du code civil, en cas de production d'un test de maîtrise du français non probant ou d'un justificatif d'absence de réussite à l'examen civique (exigible à compter du 1^{er} janvier 2026) prévu par l'article 37-1 10° du décret du 30 décembre 1993 susvisé ;

- Mme Ingrid BRIGITTE, secrétaire administrative de classe supérieure, adjointe à la cheffe de section d'instruction, Mme Rosalie PERONET, secrétaire administrative de classe normale, adjointe à la cheffe de section d'instruction, Mme Taous ALLOUACHE, secrétaire administrative de classe supérieure, adjointe à la cheffe de la section chargée des dossiers signalés et de la correspondance, Mme Nora BELBACHIR, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, cheffe de la section de la pré-instruction et des cérémonies, Mme Fany PIERRE et M. Wissem KHAMAR, secrétaires administratifs de classe normale, adjoints à la cheffe de la section de la pré-instruction et des cérémonies, et Mme Véronique SAGOT, secrétaire administrative de classe normale, gestionnaire de l'attribution des dossiers et de l'interface avec les services d'enquête, pour signer les courriers de retour des dossiers de demandes d'acquisition de la nationalité française par déclaration, lorsque le dossier s'avère incomplet ;
- Mme Nora BELBACHIR, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, cheffe de la section de la pré-instruction et des cérémonies, Mme Fany PIERRE et M. Wissem KHAMAR, secrétaires administratifs de classe normale, adjoints à la cheffe de la section de la pré-instruction et des cérémonies, Mme Véronique SAGOT, secrétaire administrative de classe normale, gestionnaire de l'attribution des dossiers et de l'interface avec les services d'enquête, Mme Ingrid BRIGITTE, secrétaire administrative de classe supérieure, adjointe à la cheffe de section de l'instruction, Mme Rosalie PERONET, secrétaire administrative de classe normale, adjointe à la cheffe de section Instruction, et par Mme Taous ALLOUACHE, secrétaire administrative de classe supérieure, adjointe à la cheffe de la section des dossiers signalés et de la correspondance, au titre de l'utilisation du télé-service de prise en charge des demandes d'acquisition de nationalité (NATALI), pour valider et signer les décisions de classement sans suite au stade de la vérification formelle et au stade de l'instruction ainsi que les décisions dans le cadre des recours gracieux formés contre ces classements sans suite.

Article 17

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier LUQUET, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Sélim UCKUN, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau de la lutte contre l'immigration irrégulière, pour tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables nécessaires à l'exercice des missions définies à l'article 22 de l'arrêté du 19 janvier 2026 susvisé ;
- M. Youssef BERQOUQI, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau de l'accueil de la demande d'asile, pour tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables nécessaires à l'exercice des missions définies à l'article 23 de l'arrêté du 19 janvier 2026 susvisé.

Article 18

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sélim UCKUN, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par MM. Frédéric DUPONT BOLLE et Charles THURIES, attachés d'administration de l'État, adjoints au chef de bureau, Mmes Ingrid MAMANE, Koudedja FOFANA, Blandine AGEORGES, Céline SIMEON, Toymina SOULA, et Ihsane FRANÇOIS, attachées d'administration de l'État, ainsi que MM. Clément COSTARD et Pierre MATHIEU, attachés d'administration de l'État, directement placés sous son autorité.

Article 19

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Youssef BERQOUQI, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Josépha DAUTREY, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau de l'accueil de la demande d'asile ;

- Mme Caroline TASSEL, attachée d'administration hors classe de l'État, adjointe au chef du bureau de l'accueil de la demande d'asile ;
- Mme Regina MONFORT, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du pôle asile ;
- Mme Pascale AUBRY, attachée d'administration de l'État, cheffe du pôle interdépartemental Dublin.

Article 20

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rodolphe WILS, reçoivent délégation à l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables, dans la limite de leurs attributions respectives :

- Mme Marie-Caroline SAILLY, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du bureau des relations et des ressources humaines ;
- M. Damien ROUX, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau des affaires financières, immobilières et logistiques ;
- Mme Sylvia VITERITTI, ingénieure hors classe des systèmes d'information et de communication, cheffe du bureau de l'accompagnement et de la transformation numériques ;
- Mme Farah RAHMOUN, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du bureau du soutien juridique et du contentieux.

Article 21

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Caroline SAILLY, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Gaëlle LUPION, attachée d'administration de l'État, directement placée sous son autorité.

Article 22

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Farah RAHMOUN, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par M. Philippe MARTIN, attaché principal d'administration de l'État, et par Mme Amélie CHANSON, attachée d'administration de l'État, directement placés sous son autorité.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Farah RAHMOUN, de M. Philippe MARTIN et d'Amélie CHANSON, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par M. Yannick ALLAIN, secrétaire administratif de classe exceptionnelle.

Article 23

Le présent arrêté entre en vigueur le 2 février 2026.

Article 24

La préfète déléguée à l'immigration est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la zone de défense et de sécurité de Paris.

Fait à Paris le 29 janvier 2026

Signé :
Le préfet de police,
Patrice FAURE

Préfecture de Police

75-2026-01-29-00003

Arrêté n° 2026-00134 du 29 janvier 2026 portant
délégation de signature aux agents assurant une
permanence
au bureau de la lutte contre l'immigration
irrégulière

arrêté n° 2026-00134

portant délégation de signature aux agents assurant une permanence
au bureau de la lutte contre l'immigration irrégulière

Le préfet de police,

VU le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles R.* 122-1 et R.* 122-4 ;

VU le code de justice administrative ;

VU le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes, et notamment son article 14 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment ses articles 17, 73-3, et 77 ;

VU le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

VU le décret n° 2010-655 du 11 juin 2010 modifié relatif au préfet délégué pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Roissy-Charles-de-Gaulle et du Bourget, notamment son article 1^{er} ;

VU le décret n° 2021-480 du 21 avril 2021 relatif à l'organisation de l'entrée et du séjour des étrangers et de l'asile dans les départements de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de Paris, de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, du Val-d'Oise et des Yvelines, notamment son article 2 ;

VU le décret n° 2021-481 du 21 avril 2021 relatif au préfet délégué à l'immigration auprès du préfet de police et à l'organisation de la police aux frontières dans les départements de l'Essonne, de la Seine-et-Marne, du Val-d'Oise et des Yvelines ainsi que sur les emprises des aéroports de Paris-Charles-de-Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly, notamment son article 1^{er} ;

VU le décret n° 2021-482 du 21 avril 2021 pris pour la mise en œuvre des compétences du préfet délégué à l'immigration auprès du préfet de police et de l'organisation de la police aux frontières dans les départements de l'Essonne, de la Seine-et-Marne, du Val d'Oise et des Yvelines ainsi que sur les emprises des aéroports de Paris-Charles-de-Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-00641 du 7 août 2009 modifié relatif à l'organisation de la préfecture de police ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2026-00082 du 19 janvier 2026 relatif au préfet délégué à l'immigration et aux services de la préfecture de police placés sous sa direction pour l'exercice de ses attributions ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2026-00133 du 29 janvier 2026 accordant délégation de la signature préfectorale à la préfète déléguée à l'immigration et aux agents affectés au sein de la délégation à l'immigration ;

VU le décret du 22 octobre 2025 par lequel M. Patrice FAURE, administrateur de l'Etat du troisième grade, directeur de cabinet du Président de la République, est nommé préfet de police (groupe I), à compter du 23 octobre 2025 ;

VU le décret du 13 juillet 2023 par lequel Mme Mireille LARRÈDE, préfète du Lot, est nommée préfète déléguée à l'immigration auprès du préfet de police, à compter du 21 août 2023 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Dans le cadre des permanences assurées au sein du bureau de la lutte contre l'immigration irrégulière, délégation de signature est accordée aux agents suivants, affectés au sein de la délégation à l'immigration, à l'effet de signer, au nom du préfet de police, les arrêtés relatifs à l'obligation de quitter le territoire français, au refus de délai de départ volontaire, à la fixation du pays de renvoi, à l'interdiction de retour sur le territoire français ainsi que les arrêtés portant retrait de ces mesures :

- Madame Chahinez BOUDJADJI, attachée d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe de la cellule d'appui et de coordination ;
- Madame Julie DE CARLINI, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de cabinet de la préfète déléguée à l'immigration ;
- Madame Lucie MONTROY, attachée d'administration de l'Etat, chef de la division admission exceptionnelle et actualisation des situations administratives et de voyage ;
- Madame Farah RAHMOUN, attachée principale d'administration, cheffe du bureau du soutien juridique et du contentieux ;
- Monsieur Ludovic VAGUENER, attaché principal d'administration de l'État, chef de la division de l'immigration professionnelle et étudiante.

Article 2

Le présent arrêté entre en vigueur le 2 février 2026.

Article 3

La préfète déléguée à l'immigration est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la zone de défense et de sécurité de Paris.

Fait à Paris le 29 janvier 2026

Signé :
Le préfet de police,
Patrice FAURE